

République Française
Département du Loiret



Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

**Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 28 Février 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 07/03/2023
Et
Publication du : 07/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Élisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommée secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2023-009 – COMPTE-RENDU DE LA DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **DÉCISION N° 2023-01 :**

Demande de subvention : Appel À Projet Départemental (AAP) pour travaux de construction de 7 plateaux ralentisseurs

Considérant le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs, pour un coût estimé de 45 532.76 HT,

Vu la possibilité de solliciter une subvention d'appel à projet 2023 auprès du Conseil Départemental du Loiret, pour un montant de 13 659.83 € représentant 30 % de la dépense éligible,

Le Maire décide :

- d'autoriser le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à 55 000.00 € TTC.
- de déposer un dossier de candidature au département du Loiret.
- de solliciter le conseil départemental du Loiret pour une subvention d'un montant de 13 659. 83 €, représentant 30% de la dépense éligible HT pour le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs.

➤ **DÉCISION N° 2023-02 :**

Demande de subvention Mines 2023

Considérant le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs, pour un coût estimé de 45 532.76 HT,

Vu la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre des redevances des mines, pour un montant de 4 553.28 € représentant 10 % de la dépense éligible HT pour le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs.

Le Maire décide :

- d'autoriser le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à 55 000.00 € TTC.
- de déposer un dossier de candidature au département du Loiret.
- de solliciter le conseil départemental du Loiret pour une subvention d'un montant de 4 553. 28 €, représentant 10% de la dépense éligible HT pour le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs.

➤ **DÉCISION N° 2023-03 :**

Demande de subvention amendes de police 2023

Considérant le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs, pour un coût estimé de 45 532.76 HT,

Vu la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre des amendes de police, pour un montant de 11 383.19 € représentant 25 % de la dépense éligible HT pour le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs.

Le Maire décide :

- d'autoriser le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à 55 000.00 € TTC.
- de déposer un dossier de candidature au département du Loiret.
- de solliciter le conseil départemental du Loiret pour une subvention d'un montant de 11 383. 19 €, représentant 25 % de la dépense éligible HT pour le projet de construction de 7 plateaux ralentisseurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/03/2023


Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Adeline DUCHESNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr